



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## **CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE**

Rapport d'information au Conseil général concernant la  
rentrée d'août 2023

Version : 1.0 - TH 656620

Auteur : Conseil communal

Date : 05.06.2023



## Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Situation actuelle .....	3
3.	Pistes d'améliorations.....	5
3.1.	Variante n° 1.....	5
3.2.	Variante n° 2.....	6
4.	Risques et contraintes des solutions proposées.....	7
5.	Approche financière.....	9
6.	Solutions retenues par le Conseil communal.....	10
7.	Conclusion.....	10

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Projection des places d'accueil parascolaire offertes aux enfants du degré 1 à 8 H pour août 2023..	4
Tableau 2 – Liste actualisée d'attentes de places d'accueil parascolaire .....	5
Tableau 3 – Mesures d'améliorations - Places d'accueil parascolaires offertes aux enfants du degré 1 à 8 H pour août 2023, V1 .....	5
Tableau 4 - Mesures d'améliorations - Places d'accueil parascolaires offertes aux enfants du degré 1 à 8 H pour août 2023, V2 .....	7
Tableau 5 – Impacts financiers des variantes 1 et 2 .....	9

## Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>AFJ</b>	<i>Accueil familial de jour</i>	<b>MAE</b>	<i>Ma journée à l'école</i>
<b>CGF</b>	<i>Commission de gestion et des finances</i>	<b>OSAE</b>	<i>Office des structures d'accueil extra familiales</i>
<b>LAE</b>	<i>Loi sur l'accueil des enfants, du 28 septembre 2010</i>		



## **Création de places d'accueil parascolaire**

### Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Résumé**

---

Votre Autorité a été saisie il y a quelques semaines par le biais de motions, pétitions et interpellations pour la création de nouvelles places d'accueil parascolaire au sein de la Commune.

Plusieurs effets sociétaux induisent depuis de nombreuses années le besoin de placer les enfants dans des structures d'accueil privées ou publiques afin que les parents puissent trouver un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Ce phénomène s'est encore accentué avec la reprise économique post-crise sanitaire, la situation de quasi plein-emploi appelant des besoins de garde accrus.

Par deux fois, la population a exprimé son désaccord quant à l'augmentation du coefficient fiscal, signifiant aux Autorités la nécessité de maintenir les prestations dans l'équilibre budgétaire. Ainsi, comme d'autres unités administratives, celle de l'accueil pré et parascolaire s'est toujours focalisée sur la maîtrise des coûts relative à la garantie minimale des dispositions légales en vigueur, à savoir une couverture des effectifs scolaires correspondante à 20% de places d'accueil offertes. Ce taux est par ailleurs aujourd'hui dépassé de trois points par rapport aux exigences légales puisqu'il atteint un peu plus de 23%.

Aller au-delà du taux actuel constitue donc une modification de l'orientation de la politique d'accueil. Ce qui signifie que sans financement supplémentaire de cet accueil parascolaire, le Conseil communal doit trouver dans d'autres dicastères le moyen d'économiser des ressources, économies qui à leur tour créeront de nouvelles problématiques.

Sur ces bases, il s'agit donc pour le Conseil communal, sous la direction de votre Autorité, de trouver les solutions répondant aux besoins actuels, même si chacun se souvient que par le passé la population neuchâteloise avait refusé l'initiative visant à un enfant, une place.

Le présent rapport présente donc deux variantes, permettant de faire progresser le taux d'accueil à presque 26% et 28%, avec une conséquence budgétaire de CHF 50'000 ou 75'000 pour 2023, respectivement CHF 130'500 ou CHF 306'000 pour 2024.

## **2. Situation actuelle**

---

Pour la prochaine rentrée scolaire, sans créer de nouvelles places d'accueil, il est aisé de constater la manière dont la Commune répond à la demande au regard de l'obligation minimum. Seuls trois sites sont concernés par un nombre de places inférieures à 20% à savoir Fontainemelon, Le Pâquier et Dombresson/Villiers.

Cependant, les dispositions légales du quota de 20% à Val-de-Ruz est atteint puisque c'est la moyenne de l'ensemble des places qui doit être pris en considération. En effet, ce chiffre s'élève à 23.63% sur l'ensemble du



## Création de places d'accueil parascolaire

### Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

territoire, ceci en prenant en considération les places communales, les places privées subventionnées et les parents de jour.

Le tableau ci-dessous présente l'état de la situation actuelle de Val-de-Ruz. Les taux surlignés en rouge représentent les sites pour lesquels le quota de 20% n'est pas atteint.

<b>Rentrée scolaire 2023-2024</b>							
Lieu	Projection effectifs scolaires <b>1-8h</b>	Nombre de places nécessaires à 20%	Nb de places de jours	Nb de places de tables de midi	Nb de places parascolaires AFJ	Nb de places totales offertes	Pourcentage de places d'accueils selon LAE
Les Geneveys-sur-Coffrane/Coffrane	320	64.00	39.00	14.00	15.00	68.00	21.25%
Montmollin	62	12.40	15.00	-	3.83	18.83	30.37%
Fontaines/Boudevilliers	186	37.20	38.00	8.00	-	46.00	24.73%
Fontainemelon	130	26.00	18.00	4.00	-	22.00	16.92%
Les Hauts-Geneveys	62	12.40	13.00	2.00	2.75	17.75	28.63%
Cernier	198	39.60	44.00	8.00	5.42	57.42	29.00%
Chézarard-Saint-Martin	156	31.20	25.00	10.00	-	35.00	22.44%
Vilars/Savagnier	196	39.20	36.00	12.00	11.05	59.05	30.13%
Le Pâquier	24	4.80	-	-	-	-	0.00%
Dombresson/Villiers	193	38.60	15.00	14.00	7.76	36.76	19.05%
<b>Total</b>	<b>1527</b>	<b>305.40</b>	<b>243.00</b>	<b>72.00</b>	<b>45.81</b>	<b>360.81</b>	<b>23.63%</b>

Tableau 1 – Projection des places d'accueil parascolaire offertes aux enfants du degré 1 à 8 H pour août 2023

*Fontainemelon* : sur ce site, l'offre a été établie à 22 places, soit 16.92%, sur la base de l'autorisation multisites, en raison de l'absence d'enfants sur liste d'attente dans ce village. Avec le nombre de places octroyées, la demande est ainsi satisfaite.

*Le Pâquier* : la situation est réglée sans structure d'accueil parascolaire. À ce jour, la Commune n'a pas reçu de demande relative à la création de places autour de ce collège.

*Dombresson-Villiers* : seule situation préoccupante en lien au développement futur de ces deux villages et dont la situation actuelle ne permettra pas de répondre au besoin à terme. La difficulté provient du manque de locaux à disposition que ce soit tant à titre communal que privé pour l'accueil des P'tits flocons sur le site de la Fondation Borel.

Afin de pouvoir évaluer plus précisément la situation actuelle, un tableau des enfants sur liste d'attente est présenté ci-dessous. La maîtrise des chiffres est garantie pour l'ensemble des structures communales ; toutefois, pour les structures privées, ces chiffres sont fournis à bien plaisir par ces institutions et ce sont les évaluations des dites structures qui sont prises en considération.



## Création de places d'accueil parascolaire

### Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

Lundi	07H00-08H15 08H15-11H45 11H45-13H30 13H30-15H15 15H15-18H00				Mardi	07H00-08H15 08H15-11H45 11H45-13H30 13H30-15H15 15H15-18H00				Mercredi	07H00-08H15 08H15-11H45 11H45-13H30 13H30-15H15 15H15-18H00				Jeudi	07H00-08H15 08H15-11H45 11H45-13H30 13H30-15H15 15H15-18H00				Vendredi	07H00-08H15 08H15-11H45 11H45-13H30 13H30-15H15 15H15-18H00									
	Cernier	Chézard-Saint-Martin	Coffrane-GSC	Dombresson		Fontainemelon	Fontaines-Boudevilliers	Les Hauts-Geneveys	Montmollin		TM Cernier	TM Dombresson	TM GSC	Vilars-Savagnier		Total général	Cernier	Chézard-Saint-Martin	Coffrane-GSC		Dombresson	Fontainemelon	Fontaines-Boudevilliers	Les Hauts-Geneveys	Montmollin	TM Cernier	TM Dombresson	TM GSC	Vilars-Savagnier	Total général
Cernier	0	0	4	0	7	Cernier	0	0	4	0	4	Cernier	0	0	0	0	0	Cernier	0	0	1	0	2	Cernier	0	0	3	0	6	
Chézard-Saint-Martin	0	0	15	0	15	Chézard-Saint-Martin	0	0	4	0	8	Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	0	Chézard-Saint-Martin	0	0	9	0	13	Chézard-Saint-Martin	0	0	9	0	6	
Coffrane-GSC	0	0	27	0	15	Coffrane-GSC	4	0	31	0	23	Coffrane-GSC	0	0	13	0	0	Coffrane-GSC	0	0	33	0	21	Coffrane-GSC	0	0	21	0	10	
Dombresson	6	0	9	0	6	Dombresson	5	0	11	0	5	Dombresson	1	0	4	0	3	Dombresson	6	0	13	0	10	Dombresson	3	0	14	0	10	
Fontainemelon	0	0	0	0	0	Fontainemelon	0	0	0	0	0	Fontainemelon	0	0	0	0	0	Fontainemelon	0	0	0	0	0	Fontainemelon	0	0	0	0	0	
Fontaines-Boudevilliers	0	0	2	0	3	Fontaines-Boudevilliers	0	0	5	0	3	Fontaines-Boudevilliers	0	0	0	0	0	Fontaines-Boudevilliers	0	0	8	0	7	Fontaines-Boudevilliers	0	0	1	0	1	
Les Hauts-Geneveys	0	0	2	0	4	Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	1	Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0	Les Hauts-Geneveys	0	0	2	0	4	Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0	
Montmollin	0	0	11	0	1	Montmollin	0	0	8	0	0	Montmollin	0	0	0	0	0	Montmollin	0	0	9	0	1	Montmollin	0	0	4	0	0	
TM Cernier	0	0	6	0	0	TM Cernier	0	0	4	0	0	TM Cernier	0	0	0	0	0	TM Cernier	0	0	5	0	0	TM Cernier	0	0	3	0	0	
TM Dombresson	0	0	1	0	0	TM Dombresson	0	0	0	0	0	TM Dombresson	0	0	0	0	0	TM Dombresson	0	0	0	0	0	TM Dombresson	0	0	1	0	0	
TM GSC	0	0	2	0	0	TM GSC	0	0	0	0	0	TM GSC	0	0	0	0	0	TM GSC	0	0	0	0	0	TM GSC	0	0	0	0	0	
Vilars-Savagnier	0	0	1	0	0	Vilars-Savagnier	0	0	0	9	0	1	Vilars-Savagnier	0	0	0	0	0	Vilars-Savagnier	0	0	0	14	9	Vilars-Savagnier	0	0	0	7	2
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>14</b>	<b>67</b>	<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>7</b>	<b>35</b>	

Tableau 2 – Liste actualisée d'attentes de places d'accueil parascolaire

Sur la base de ces éléments, il ressort des besoins importants sur le temps de midi, mais également l'après-midi. Concernant l'offre "avant l'école", elle correspond à très peu de demandes sur l'ensemble des sites. Les lieux où la demande est la plus forte sont Coffrane/Les Geneveys-sur-Coffrane, Dombresson/Villiers ainsi que Chézard-Saint-Martin.

### 3. Pistes d'améliorations

#### 3.1. Variante n° 1

Divers scénarios ont été étudiés. Une proposition pouvant être mise en œuvre à la prochaine rentrée scolaire a été soumise au Conseil communal par l'administration puis à la Commission de gestion et des finances (CGF). Celle-ci est résumée dans le tableau ci-dessous.

Rentrée scolaire 2023-2024 propositions d'améliorations V1							
Lieu	Projection effectifs scolaires 1-8h	Nombre de places nécessaires à 20%	Nb de places de jours	Nb de places de tables de midi	Nb de places parascolaires AFJ	Nb de places totales offertes	Pourcentage de places d'accueils selon LAE
Les Geneveys-sur-Coffrane/Coffrane	320	64.00	53.00	22.00	15.00	90.00	28.13%
Montmollin	62	12.40	15.00	-	3.83	18.83	30.37%
Fontaines/Boudevilliers	186	37.20	38.00	8.00	-	46.00	24.73%
Fontainemelon	130	26.00	18.00	4.00	-	22.00	16.92%
Les Hauts-Geneveys	62	12.40	13.00	2.00	2.75	17.75	28.63%
Cernier	198	39.60	44.00	8.00	5.42	57.42	29.00%
Chézard-Saint-Martin	156	31.20	26.00	10.00	-	36.00	23.08%
Vilars/Savagnier	196	39.20	36.00	12.00	11.05	59.05	30.13%
Le Pâquier	24	4.80	-	-	-	-	0.00%
Dombresson/Villiers	193	38.60	15.00	14.00	7.76	36.76	19.05%
Places AFJ Val-de-Ruz dans divers villages	0	-	-	-	10.00	10.00	
<b>Total</b>	<b>1527</b>	<b>305.40</b>	<b>258.00</b>	<b>80.00</b>	<b>55.81</b>	<b>393.81</b>	<b>25.79%</b>

Tableau 3 – Mesures d'améliorations - Places d'accueil parascolaires offertes aux enfants du degré 1 à 8 H pour août 2023



## **Création de places d'accueil parascolaire**

### Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

Cette option consiste à apporter des changements sur les sites de Chézard-Saint-Martin et des Geneveys-sur-Coffrane. Si cette solution permet d'apporter des améliorations sur deux sites, elle ne répond toutefois pas aux problèmes rencontrés sur celui de Dombresson.

Il s'agit d'augmenter la dotation des places de l'accueil parascolaire « Bougillon ensemble » à Coffrane par 14 places d'accueil de jour communales (places communales mises à disposition de Bougillon ensemble pour garder la flexibilité de l'autorisation multisites). Les élèves sont donc, comme c'est le cas actuellement, déplacés au moyen d'un pédibus sur le site de Coffrane. Dans un même temps, huit places supplémentaires sont créées à la table de midi communale des Geneveys-sur-Coffrane permettant ainsi de passer la dotation à 28.13% pour ces deux villages.

Sur le site de Chézard-Saint-Martin, les locaux actuels de « Passion et Chocolat » ne permettant pas d'augmenter la dotation au-delà de 36 places, une seule place supplémentaire est octroyée à cet accueil. Cependant, « Ancr'âge » a transmis l'information à l'unité de l'accueil pré et parascolaire que dans tous les cas 12 places d'accueil de jour non subventionnées seront créées à la prochaine rentrée scolaire. Ceci permet ainsi de remédier à la problématique de Chézard-Saint-Martin et de Dombresson, cette association effectuant des transports pour les enfants de Dombresson. Toutefois, ces places n'étant pas subventionnées, elles ne peuvent pas entrer dans le calcul des places à disposition et elles n'apparaissent donc pas dans le tableau 3.

À cela s'ajoute encore la création de 10 places d'accueil familial de jour (AFJ) subventionnées sur l'ensemble du territoire permettant ainsi d'atteindre un taux de couverture de 25.79%, celles-ci entrant dans le quota. Ces dispositions ont rencontré l'aval du Conseil communal et de la CGF et peuvent être mise en œuvre dès la rentrée scolaire d'août 2023. Les places de l'AFJ ont déjà été autorisées par l'Autorité cantonale. Des autres parents de jour sur les sites de Dombresson et des Geneveys-sur-Coffrane vont être rencontrés durant les prochaines semaines par l'AFJ, ce qui permettra assurément de répondre à d'autres demandes.

### **3.2. Variante n° 2**

---

Le chef de dicastère concerné n'étant pas entièrement convaincu de ces propositions, il a souhaité réétudier la proposition de l'association « Para Chouette » aux Geneveys-sur-Coffrane pour la création d'une structure d'accueil parascolaire privée subventionnée. Il a également souhaité revoir les possibilités sur les sites de Dombresson et de Chézard-Saint-Martin. Une nouvelle variante a donc été étudiée et celle-ci est présentée dans le tableau ci-après.



**Création de places d'accueil parascolaire**  
Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

<b>Rentrée scolaire 2023-2024 propositions d'améliorations V2</b>							
Lieu	Projection effectifs scolaires <b>1-8h</b>	Nombre de places nécessaires à <b>20%</b>	Nb de places de jours	Nb de places de tables de midi	Nb de places parascolaires AFJ	Nb de places totales offertes	Pourcentage de places d'accueils selon LAE
Les Geneveys-sur-Coffrane/Coffrane	320	64.00	69.00	14.00	15.00	98.00	30.63%
Montmollin	62	12.40	15.00	-	3.83	18.83	30.37%
Fontaines/Boudevilliers	186	37.20	38.00	8.00	-	46.00	24.73%
Fontainemelon	130	26.00	18.00	4.00	-	22.00	16.92%
Les Hauts-Geneveys	62	12.40	13.00	2.00	2.75	17.75	28.63%
Cernier	198	39.60	44.00	8.00	5.42	57.42	29.00%
Chézard-Saint-Martin	156	31.20	33.00	14.00	-	47.00	30.13%
Vilars/Savagnier	196	39.20	36.00	12.00	11.05	59.05	30.13%
Le Pâquier	24	4.80	-	-	-	-	0.00%
Dombresson/Villiers	193	38.60	40.00	-	7.76	47.76	24.75%
Places AFJ Val-de-Ruz dans divers villages	0	-	-	-	10.00	10.00	
<b>Total</b>	<b>1527</b>	<b>305.40</b>	<b>306.00</b>	<b>62.00</b>	<b>55.81</b>	<b>423.81</b>	<b>27.75%</b>

**Tableau 4 - Mesures d'améliorations - Places d'accueil parascolaires offertes aux enfants du degré 1 à 8 H pour août 2023, V2**

Pour des questions de délai, ces nouvelles propositions n'ont pas été présentées à la CGF. Elles consistent à créer une nouvelle structure parascolaire privée subventionnée (« Para Chouette ») offrant 30 places de jour sur le site des Geneveys-sur-Coffrane. À cela s'ajoutent l'augmentation de la dotation des places de jour de l'accueil parascolaire de Chézard-Saint-Martin à 33 places de jour (au lieu de 25) et la création d'une table de midi communale de 14 places. Sur le site de Dombresson, il faut encore tenir compte de la création de 25 places de jour en lieu et place des tables de midi.

#### **4. Risques et contraintes de la variante N°2**

Ces nouvelles dispositions permettent d'augmenter fortement l'accueil de jour à Val-de-Ruz, mais avec des contraintes importantes non négligeables.

Pour le site des Geneveys-sur-Coffrane, la création d'une nouvelle structure de jour consiste à créer une structure privée subventionnée de 30 places dans des locaux privés. Cette solution ne permettra pas de couvrir la demande dès la prochaine rentrée d'août, l'ensemble des différentes autorisations nécessaires ne pouvant en aucun cas être obtenues dans les délais. Au mieux, une ouverture pourra avoir lieu après les vacances d'automne 2023. La création d'une autorisation multisites pour Val-de-Ruz a été mise en place à la suite de la volonté politique d'organiser l'enclassement scolaire avec le déplacement des élèves sur les différents collèges. Cette autorisation permet ainsi d'octroyer les places nécessaires en fonction des besoins scolaires.

Pour continuer de bénéficier de la flexibilité relative à l'enclassement, il est impératif que les nouvelles places d'accueil parascolaires soient créées à titre communal et non privé. De plus, la solution proposée n'est pas adéquate, car elle bloque un certain nombre de places sur un site en particulier et il n'existe pas de moyen de



## **Création de places d'accueil parascolaire**

### Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

contrôler celles-ci sur le long terme. Enfin, cette proposition a l'inconvénient de nécessiter une garantie de déficit de CHF 100'000 exigée par l'Office des structures d'accueil extrafamiliales (OSAE).

À cela s'ajoute encore la contrainte liée aux locaux. En effet, une volonté de créer des locaux aux Geneveys-sur-Coffrane pour une structure d'accueil et des classes a été évoquée au vu de la forte augmentation de population dans ce village. Si une nouvelle structure privée s'ouvre dans des locaux privés, il sera difficile au vu du montant investi de pouvoir procéder au déménagement de cette institution dans un bâtiment communal d'ici deux à trois ans. Ceci d'autant plus que, pour bénéficier de subventions fédérales d'impulsion, cette institution doit pouvoir justifier d'une situation pérenne sur cinq années consécutives au minimum.

Par ailleurs, le projet soumis à l'unité de l'accueil pré et parascolaire prévoit l'engagement d'une responsable de site qui n'est pas encore formée, ce qui nécessitera d'effectuer une supervision pédagogique par des directrices de la Commune.

Pour le village de Dombresson, la solution consiste à supprimer les 14 places de table de midi et transformer celles-ci en 25 places de jour. Ces changements s'avèrent également compliqués à mettre en œuvre pour la prochaine rentrée scolaire. En effet, les autorisations nécessaires ne pourront certainement pas être obtenues dans les délais et des travaux plus ou moins conséquents devront être réalisés pour adapter les locaux qui seront retenus.

Quant à Chézard-Saint-Martin, l'augmentation de la dotation à 33 places de jour peut être réalisée pour la prochaine rentrée scolaire sans difficulté auprès d'une institution privée subventionnée (Passion et Chocolat). Les modalités pour la création de ces places doivent toutefois encore être définies. Pour les tables de midi, il n'y a aucune garantie que ceci puisse être réalisé d'ici à la rentrée d'août 2023, les autorisations ne pouvant probablement pas être obtenues dans les délais. Par ailleurs, l'accueil parascolaire non subventionné de « Ancr'âge » allant dans tous les cas ouvrir plus de places à la rentrée d'août, la création d'une table de midi subventionnée aura une forte incidence financière sur cet accueil privé. En effet, les parents préféreront probablement bénéficier de places subventionnées, ce qui risque de mettre à mal la gestion financière du fonctionnement de « Ancr'âge ». Cependant, cette structure pouvant créer des places supplémentaires sans l'aval de la Commune, elle prend seule le risque concernant l'ouverture de ces places supplémentaires.

Cette deuxième variante permet donc d'offrir plus de places, mais avec des risques organisationnels et financiers plus importants. Ceci d'autant plus que la majorité de ces solutions ne pouvant être mise en œuvre à la prochaine rentrée, les parents n'ayant pas pu obtenir des places auront entretemps probablement trouvé d'autres solutions. Preuve en est que depuis la confirmation des places octroyées aux parents, l'unité de l'accueil pré et parascolaire a déjà reçu plusieurs annulations sur le site de Dombresson nécessitant de supprimer quatre places de tables de midi qui pourront être transférée sur un autre site. Une analyse financière sur le long terme sera aussi nécessaire pour permettre de développer l'accueil parascolaire à futur sur la base des dispositions Ma journée à l'école (MAE) et la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) qui devront encore être votée par le Grand Conseil.



## 5. Approche financière

Afin que votre Autorité puisse évaluer l'impact financier de ces propositions, vous trouvez dans le tableau ci-dessous l'analyse financière relative aux deux variantes.

<b>Propositions d'améliorations variante 1</b>				
			<b>Coûts 2023</b>	<b>Coûts 2024</b>
Geneveys-sur-Coffrane TM	dès mi-août	8 places	6'750.00	18'000.00
Coffrane Bougillon ensemble	dès mi-août	14 places	23'625.00	63'000.00
AFJ VDR	dès mi-août	10 places	16'875.00	45'000.00
Chézard Passion et chocolat	dès mi-août	1 place	1'687.50	4'500.00
Chézard Ancr'âge (non subventionné)	dès mi-août	(12 places)	-	-
<b>Total</b>		<b>33 places</b>	<b>48'937.50</b>	<b>130'500.00</b>

<b>Propositions d'améliorations variante 2</b>				
			<b>Coûts 2023</b>	<b>Coûts 2024</b>
GSC Para Chouette communal	dès mi-octobre	30 places	28'125.00	135'000.00
Accueil de jour Dombresson communal	dès mi-octobre	25 places	23'437.50	112'500.00
AFJ VDR	dès mi-août	10 places	16'875.00	45'000.00
Chézard Passion et chocolat (places de jour)	dès mi-août	8 places	13'500.00	36'000.00
Chézard Passion et chocolat (places de midi)	dès mi-août	-10 places	- 8'437.50	- 22'500.00
Chézard TM (anciennes places TM Dombresson)	dès mi-octobre	(14 places)	-	-
Chézard Ancrage midi (non subventionné)	dès mi-août	(12 places)	-	-
<b>Total</b>		<b>63 places</b>	<b>73'500.00</b>	<b>306'000.00</b>

Tableau 5 – Impacts financiers des variantes 1 et 2

Les chiffres mentionnés ci-dessus sont tous calculés sur une base de coûts annuels d'environ CHF 4'500 par place d'accueil de jour. Pour une place de midi, la moitié est comptée. Sur la base des deux variantes, la première permet une maîtrise des coûts pouvant répondre temporairement à une partie de la demande.

La deuxième, quant à elle, a une incidence financière beaucoup plus importante, d'un montant pouvant s'élever à plus de CHF 300'000. Celle-ci a pour avantage de répondre à une partie significative des besoins, mais comporte une incertitude financière relative au fait que l'ouverture de trois sites ne pourra pas intervenir avant la mi-octobre 2023. Les montants peuvent donc être considérés selon les éléments reportés dans le tableau 5.

Cette seconde solution engendre également des investissements relatifs à l'aménagement des locaux. Celles-ci ne sont pas rapportées dans le tableau ci-dessus. Il s'agira d'évaluer les besoins précis selon les locaux choisis. Toutefois, il y a lieu de prévoir un investissement d'au moins CHF 100'000 relatif à l'achat de mobilier, de matériel pédagogique et d'aménagement des locaux. Ces installations pourront ensuite être reprise dans les locaux définitifs.



## **Création de places d'accueil parascolaire**

### Rapport d'information au Conseil général concernant la rentrée d'août 2023

De manière générale, on peut constater que l'impact des coûts du parascolaire est important et que dans tous les cas des mesures devront à terme être déployées afin de pouvoir répondre aux futures dispositions légales.

## **6. Solutions retenues par le Conseil communal**

---

Le Conseil communal, fort de ces réflexions, souhaite orienter son choix sur une solution pérenne en regard des attentes de la population et privilégie ainsi la variante 2. Il souhaite cependant que l'ensemble des places créées restent en mains communales afin de maintenir la flexibilité du système actuel multisites. La solution retenue aura une incidence financière annuelle d'au minimum CHF 300'000, portant les coûts annuels de l'accueil parascolaire à Val-de-Ruz à un montant de près de CHF 2 millions.

Les dispositions choisies par le Conseil communal engendreront de fait la création de nouveaux postes de travail. Il est difficile d'évaluer précisément l'impact effectif, néanmoins il faudra compter avec l'engagement d'au minimum une dizaine de personnes supplémentaires à différents taux d'activité et avec différentes responsabilités.

## **7. Conclusion**

---

Maîtriser le coût des prestations reste une préoccupation récurrente des Autorités, comme celle de trouver des solutions enclines à améliorer le bien-être de la population. Même si avec la variante privilégiée par le Conseil communal la réponse donnée à l'amélioration de l'accueil parascolaires (+63 places) reste contingente, elle a le mérite de s'approcher du taux vraisemblablement défini dans la modification future de la LAE. Le second point positif réside dans le fait que les mesures de cette variante peuvent se mettre en œuvre dans un délai court.

Soutenir l'adaptation de l'offre en matière de structures d'accueil parascolaires implique dès 2023 des arbitrages budgétaires, arbitrages qui devront se répéter dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et le plan financier et des tâches des années suivantes.

Sur la base des analyses, projections et solutions exposées, le Conseil communal remercie le Conseil général de bien vouloir prendre le présent rapport en considération.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 5 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
J.-C. Brechbühler              P. Godat